

Québec 

## LETTRES PATENTES

*Loi sur les compagnies, Partie III*  
(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN  
TECHNOLOGIES MARITIMES

FAIT À QUÉBEC LE 3 OCTOBRE 2000

Déposées au registre le 3 octobre 2000  
sous le matricule 1149614704



  
Inspecteur général des institutions financières

  
Contresignataire

E350R54D07C400A

**1 - Requérants**

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont :

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
GIGUERE, Raymond	Directeur Cégep de Rimouski	173, des Merises Bic (Québec) GOL 1B0
BOIVIN, Gaétan	Directeur Institut maritime du Québec	164, de la Normandie Rimouski (Québec) G5N 1H5
PAQUIN, Jacques	Directeur CFORT	425, de Beauharnois Rimouski (Québec) G5N 1B5

**2 - Siège social**

Le siège social de la corporation est situé :

53, rue Saint-Germain Ouest  
Rimouski (Québec) G5L 4B4

**3 - Conseil d'administration**

Les administrateurs provisoires de la corporation sont :

Raymond Giguère,  
Gaétan Boivin,  
Jacques Paquin.

**4 - Immeubles**

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 10 000 000,00 \$

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

**5- Objets**

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

Identifier ou développer des solutions aux problèmes technologiques rencontrés par l'industrie maritime canadienne, particulièrement dans l'Est du Canada, en vue de soutenir la compétitivité des entreprises du secteur, de stimuler l'excellence et l'expertise canadienne et de favoriser la croissance du secteur par le biais de l'innovation technologique.

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

**6 - Autres dispositions (selon le cas)**

La corporation peut acquérir et détenir des actions, obligations ou toutes valeurs mobilières de société par actions, les vendre ou autrement en disposer.

**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES**

*Loi sur les compagnies, Partie III*  
(L.R.Q., chap. C-38)

L'Inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

**CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN  
TECHNOLOGIES MARITIMES**

changeant sa dénomination sociale en celle de

**INNOVATION MARITIME**

et sa ou ses version(s)

**MARITIME INNOVATION**

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

**FAIT À QUÉBEC LE 26 JUIN 2001**

*Déposées au registre le 26 juin 2001  
sous le matricule 1149614704*



  
inspecteur général des institutions financières

  
Contresignataire

N680Z74M07142JA

# RÉSOLUTION

Résolution n° 12

- Il est résolu de
- |                                     |           |                                     |                             |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/>            | remplacer | <input type="checkbox"/>            | les pouvoirs ou les objets  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | modifier  | <input type="checkbox"/>            | les biens immobiliers ou    |
| <input type="checkbox"/>            | abroger   | <input type="checkbox"/>            | les revenus en provenant    |
|                                     |           | <input checked="" type="checkbox"/> | la dénomination sociale     |
|                                     |           | <input type="checkbox"/>            | les autres dispositions     |
|                                     |           | <input type="checkbox"/>            | le siège social             |
|                                     |           | <input type="checkbox"/>            | le nombre d'administrateurs |

de la façon suivante :

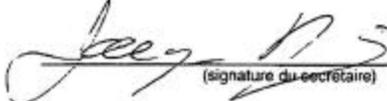
Innovation maritime - Maritime Innovation

Copie certifiée de la résolution n° 12

de la corporation Centre de recherche appliquée en technologies maritimes  
(dénomination sociale)

adoptée par le vote d'au moins les 2 / 3 des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée

à cette fin et tenue le 2001/05/17  
année / mois / jour

  
(signature du secrétaire)